
DURBAN – Remplacement WHOIS le prochain service de répertoire de génération
Vendredi, juillet 12, 2013 – 09:00 à 11:00
ICANN – Durban, Afrique du Sud

JEAN-FRANCOIS BARIL: Si vous voulez bien prendre place, nous allons donc commencer veuillez donc vous asseoir s'il vous plait, donc je crois qu'on peut maintenant commencer.

Bon après midi à toutes, et à tous, et un bienvenue chaleureux à ce briefing d'un groupe de travail, sur la nouvelle génération des répertoires d'inscription, je suis très heureux d'être ici à Durban dans cette séance publique, parce que c'est un grand moment pour notre groupe de travail, aujourd'hui nous allons passer tout d'abord à l'autre point suivant, nous allons tout d'abord résumer les sens même de notre rapport, tout particulièrement avec ALAC qui nous a fait des recommandations publiées d'ailleurs, et nous allons passer un maximum de temps, à avoir un dialogue interactif et structuré autour de quelques questions qui se posent toujours et auquel on a pas répondu, nous aurons ensuite la possibilité de poser les questions, et de répondre, vous aurez la possibilité de poser la question, et c'est absolument essentiel qu'il y a un environnement, où vous sentiez totalement engagé avec les solutions que nous allons trouver.

Vous devez faire partie des solutions, comme vous le savez déjà je pense, puisque nous travaillons depuis des dizaines d'années, c'est un système qui ne marche pas toujours, la communauté ICANN doit

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

trouver une solution, c'est une obligation, et on a des processus sur l'accès, sur la vie privé, l'exactitude également de processus tout cela doit être améliorer, ce n'est pas une option, mais c'est une obligation, c'est une chose totalement nécessaire, c'est pour ça qu'ils ont fait des recherches, il s'agit la d'un problème complexe bien entendu, il ya des décisions du board qui ont été prise, mais c'est a la date de Septembre, non seulement de mettre en place des recommandations WHOIS de l'équipe d'analyse, mais de créer un groupe de travail expert, mais pour parler des besoins d'utilisateurs.

En ce qui concerne les services des répertoires d'inscription d'une nouvelle génération, nous avons donc une recommandation très claire du conseil d'administration, pour avoir une nouvelle approche très fraiche, très précise, beaucoup d'entre vous sur ce si je me rappelle bien, en Février lorsqu'on a commencé a faire cela, nous pensions que cette mission est pratiquement impossible, donc en pratique ce qu'ils nous ont demandé de faire, c'est de résoudre une équation, et dans le meilleur intérêt de toute la collectivité de la communauté d'Internet.

Nous devons donc définir des critères, et redéfinir des critères avec la chaine de valeur toute entière pour valider pour gérer les données, vous auriez vous sentir très a l'aise avec le partage des données maintenant, je crois que c'est un élément de confiance, un élément de respect de l'intégrité des données, et extrêmement important, c'est un point essentiel que nous devons prendre en compte d'une manière sérieuse, donc comme cela était dit, il y a pas de bonnes projets, sans une bonne équipe, nous avons une excellente équipe dans ce groupe de travail, merci a Fadi de son soutien, une équipe véritablement

fantastique, toute a fait unique, de part sa diversité, de part ses compétences technique, votre micro est branché.

On s’amuse également beaucoup dans ce groupe de travail, qui allume son micro en même temps, donc nous travaillons bien ensemble, les compétences sont fortes, sont professionnelles viennent du secteur de l’Internet, du secteur de l’informatique, de la technologie, de l’information, et de la communication, il y a 15 membres dans ce groupe de travail, et ce n’est pas surprenant, mais a la suite de la publication de notre rapport initiale le 24 Juin dernier, en fait nous avons reçu beaucoup d’encouragement tout a fait positive, il y a eu quelque demandes de clarification que nous pourrons effectuer aujourd’hui même durant cette analyse, et de présentation, donc cela est très utile, ça nous permet d’analyser les aspects positives et négatives, l’explication du pourquoi comment nous allons procéder, et l’explication de ce que nous allons exactement faire, depuis Beijing chaque porte parole, qui est a cette table qui va pouvoir s’exprimer, pas aux noms de leurs communauté, au noms des groupes de travail, nous allons donc utiliser ces minuteurs pour qu’on dépasse pas notre temps de parole, donc sans plus attendre je vais passer la parole a Michele.

MICHELE NEYLON:

Merci François, je crois que vous avez déjà lu le rapport, vous êtes bien au courant, je m’appelle donc Michele Neylon, et je conseille donc de relire ce rapport, c’est le 24 Juin que nous l’avons publié, est basé sur beaucoup d’analyse, de cas, beaucoup de données d’inscriptions sur WHOIS, on essaye un petit peu réparer le WHOIS, qui est me semble t-il cassé, qui connait des sérieux problèmes de fonctionnement, pensons

donc que WHOIS ne fonctionne pas bien, et ce que nous voulons faire avoir des données, et savoir pourquoi ou est ce que l'on observe ces données, et qu'on essaye de résoudre comme problème.

Un autre facteur clé que nous prenons en compte chaque fois, c'est le respect de la vie privée, la transparence, et la responsabilisation bien entendu, sont absolument essentiels un consensus de ces principes qui s'est dégagé, il est très important de noter autant que groupe, nous avons travaillé ensemble à la recherche d'une solution, et cela n'a pas été toujours facile, mais on a bien travaillé ensemble d'une manière collaborative, et ce que nous présentons c'est en quoi nous croyons, donc les considérations internationales, la responsabilisation, la vie privée, permis de divulguer les données, applicabilité xxx des données, mais des accès la validation, et la précision vice standard de validation, et rapport contractuel, ainsi que Entre posages des données, et donc s'il y a quelque chose que vous ne l'aimez pas faites nous savoir, exprimez-vous, dites-le nous, faites nous entendre,.

Ce que nous proposons c'est le ARDS, ce serait le modèle de ne la nouvelle génération qui est suggéré, j'espère qu'il n'y aura pas des problèmes de droit de l'auteur à ce niveau pour cette acronyme, nous avons une registrant, nous avons la collecte des données, et lorsque vous enregistrez un nom de domaine, vous passez par des bureaux d'enregistrements, il y a un autre posage des données, vous passez par des registres gTLDs, nous avons des copies des données, nous avons un agrégat au niveau de ARDS, et une divulgations des données par des méthodes d'accès authentifié, et publique, donc la plupart des données sont derrière des portes, il y a des portes d'entrées, elle ne sont pas

toujours ouvertes, donc désavantages de ce système, vous allez avoir une meilleur validation des données, et vous allez donc être au mesure d'avoir un meilleur control des accès pour les personnes qui ils ont un accès aux données, donc cela devra avoir une précision plus forte, et notre rapport initiale est basé sur le groupe de consensus toute entier, donc et il y a eu des compromis qui ont été effectué, moi je travaille dans le cadre de la propriété intellectuelle, je suis un bureau d'enregistrement.

Il y a d'autres personnes veulent de la collectivité, donc il ya plusieurs points de vues, qui s'expriment et donc ils ont présent, donc on a besoin de compromis c'est tout a fait essentiel, je crois que certaines suggestions seront importantes a ce niveau, seront utile, posez-nous des questions s'il vous plait, je crois que nous avons beaucoup améliorer le système, le WHOIS actuel, avec ce nouveau modèle ARDS, et je m'intéresse beaucoup au retour de l'information qu vous pourriez nous donner a ce sujet, je vais passer la parole maintenant au maitre de cérémonie monsieur Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN:

C'est fantastique, maintenant je vais m'exprimer, je vais essayer d'apprendre a utiliser cette souris, donc vous aurez la possibilité de poser des questions, mais nous aimerions d'abord débattre, et de concentrer, nous allons donc donner les sept minutes a chaque personne beaucoup de choses sur les transparents, c'est très dense, donc il y aura beaucoup des questions a posé, nous allons donc commencer avec les avantages, et les avantages potentielles, ce que nous voulons savoir, s'il y a d'autre avantages, ou des avantages

vraiment que vous pourriez voir, et une question très spécifique, le dépositaire des données, est ce que cela doit faire preuve d'autorité, par rapport à d'autres registres est ce qu'on a d'autorité quelconque au niveau d'un registre ou pas, donc vous avez des micros qui se trouvent dans la salle xxx vous le voyez, et comme d'habitude c'est bien, si vous voulez xxx, je vois qu'il veut prendre la parole.

AMADEU ABRIL I ABRIL:

Je crois que ça vous plaît d'avoir des gens qui posent la question, et moi j'aime beaucoup votre rapport, je ne comprends pas certains points de rapport, mais je vais poser des questions plus tard, et il y a des choses que je n'aime pas, et ce que je n'aime pas c'est cette centralisation des données, et quoi que ça c'est un risque, ça va être un point d'accès pour le FBI, et les hackers également, les pirates de l'informatique, moi il me semble que les bureaux d'enregistrements, ont des obligations contractuelles de protéger les données.

CHRIS DISSPAIN:

Mais il y a quelqu'un qui voudrait répondre, à cette question, au sujet en gros, pourquoi est ce que nous voulons centraliser les données?, c'est un petit peu la question qui se pose, vous voulez répondre, oui, moi je crois qu'on demande à Rod de répondre.

ROD RASMUSSEN:

Je crois que c'est une question d'un problème d'accès, en effet pour les pirates d'informatique, on a parlé déjà cela en groupe, c'est une inquiétude, en fait moi je crois que tous les bureaux d'enregistrements

ont ce type de problème, tous les registres doivent gérer cela avec les nouveaux gTLDs, il y a beaucoup de données qui ce sont centralisé, ils ont tous les mêmes problèmes, je crois qu'il y a des avantages, et des désavantages, et vous avez la possibilité d'améliorer la fonctionnalité de sécurité qui existe, et qui peuvent protéger les données centralisé, donc l'accès des gouvernements la question qui se pose, ou ce qu'on va trouver ces données, est ce que ça va être internationalement centralisé, quel sera l'accès des données pour le gouvernement.

CHRIS DISSPAIN:

Ce sont des questions qui se posent, allez y exprimez vous.

LANRE AJAYI:

Comme dans d'autres Systems, il y a des avantages, et des inconvénients, nous sommes bien conscients d'un défi a relever, mais il y a plus d'avantages que des inconvénients, c'est pour cela que nous avons pris cette décision c'est la meilleur option disponible, c'est le meilleur choix que nous pouvions faire.

MICHELE NEYLON:

Oui absolument il ya des désavantages nous sommes conscient, ça existe des avantages, et des inconvénients, pour le moment les avantages sont beaucoup plus fort et solide, ils pèsent beaucoup plus lourd que les inconvénients.

NON IDENTIFIE:

Il y a un mouvement de ce joindre a WHOIS, qui est l'opposé du système, nous allons avoir un système beaucoup plus distribué, et en fait que xxx le WHOIS soit totalement opposé a cela m'étonne un peu, que vous parlez d'avantage, je ne vois pas les avantages, je vois surtout des inconvénients, au niveau peut être des lois, des textes législatives, de protection de la vie privé, et des données privé, et je ne comprends pas comment une entité du monde peut satisfaire a toutes les textes des lois qui existent par le monde, chaque pays a ces propres lois, donc si vous fournissez des données, autant qu'entité a un pays étranger, et bien vous violez les propres lois de votre pays.

CHRIS DISSPAIN:

Donc Oui, merci beaucoup c'est le même problème, c'est un problème qui se passe au niveau internationale, on ne peut pas limiter les registrant de ce pays, moi je veux prendre un autre point au micro, j'appelle Wilferd Woeubr.

WILFRIED WOEBUR:

Mon nom c'est Wilferd Woeubr, la question est quand est ce que vous nous indiquez l'accréditation de la validation.

CAROLE CORNELL:

Oui je vois qu'il y a une personne qui a pose la question virtuellement, j'ai deux questions virtuelles au sujet de juridictions de l'ARSDP.

CHRIS DISSPAIN: Oui, donc vous ne comprenez pas la question sur la juridiction de l'ARSDP, Rod a dit c'est la lune peut être.

CAROLE CORNELL: Oui une question de Kathy Kleiman, on a un seul endroit que nous puissions inscrire, actuellement il y a des bureaux d'enregistrements, les registres, les dépositaires de données centralisé, et les problèmes de force de l'ordre du maintient, de l'ordre qui s'oppose, des autorités des gouvernements nationaux, donc il me semble qu'il y a beaucoup plus de point d'accès que cela, il n'y a pas véritablement d'autres cas par exemple décentralisé, il n'ya pas de centralisation de données, donc je ne comprends pas bien.

MICHELE NEYLON: Je crois que nous avons un troisième système, par exemple point biz, et bien vous pourriez contacter le bureau d'enregistrement, ou le registraire, et dans ce modèle le registraire ne maintient plus ses données, donc ce serait un autre modèle le registraire ne maintiendrait plus l'autorité et le point d'accès.

CHRIS DISSPAIN: Dans donc tout les cas il figure, il ya les lois nationales qui doivent être respecté, ça c'est toujours une question qui se pose.

PAT KANE: Oui pour rebondir sur la question de Steve, si vous êtes au niveau vertical vous pouvez faire d'authentification des données, mais on a eu des problèmes de Verisign, puisque nous avons encore le système fine, et bien lorsque nous avons des données qui viennent d'un registraire on a pas une véritable relation du travail avec cette personne, donc qui a l'autorité puisque nous avons un modèle centralisé ou pas.

CHRIS DISSPAIN: Oui je suis tout a fait d'accord avec tout ce que vous avez dit, moi je comprends très bien l'aspect du registre, il peut y avoir un faussé entre les deux, le registre, et le registraire et c'est une question de terminologie aussi qui se pose.

MICHELE NEYLON: Oui je crois comprendre les inquiétudes que vous soulevez c'est un problème de terminologie, nous devons clarifier tout cela, ce que nous voulons dire, dans ce nouveau système par un nouveau concept mieux définir le concept, nos sources, nos données, la centralisation des données, et la validation, l'accréditation de nos données.

CHRIS DISSPAIN: Donc nous allons donner la parole à Amadeu, donc soyez bref s'il vous plait, parce que nous avons beaucoup d'interventions.

AMADEU ABRIL I ABRIL: Oui sur ce qu'il y a l'écran au niveau de l'autorité, ça dépend ou sont les données WHOIS, est un sous groupe de ADRS, pour certaines données ça peut bien fonctionner, mais est ce qu'il y a des l'accréditation sur les cartes de crédit d'une personne, des choses très sensible, est ce que ça va être centralisé, est ce que ça va être sur les bases des données centrale ou pas, donc autre question au sujet de la centralisation a l'accès, donc oui mais connaît t-il de l'entre posage des données pendant combien de temps vont être sauvegardé, donc est ce que ça va marcher pour tous les points com, tous les noms de domaines, nous voulons faciliter un petit peu la vie des personnes qui utilisent nos services.

CAROLE CORNELL: Une question virtuel sur internet de Michael Young, quel sont les prochaines étapes pour prouver la faisabilité technique de la mise en place de ce nouveau système qui remplace le WHOIS, serait don l'ADRS?

CHRIS DISSPAIN: Oui il y a une étude de faisabilité qui va être mené, et nous serons a la prochaine étape en étude de faisabilité, donc Becky une dernière intervention, et on passe a un autre.

BECKY BURR: J'aimerais retirer l'aspect pratique, et l'aspect théorique qui se pose aujourd'hui, quel sont les avantages d'un modèle centralisé, et pourquoi cela est beaucoup plus comment dire puissant par rapport au modèle décentralisé, pourquoi la centralisation est tel valide, est tel

souhaitable? est tel utile? en terme de transfert de données en ce qui concerne un registre.

CHRIS DISSPAIN:

Oui en ce qui concerne les registres, certains de ces avantages, cette de pouvoir accréditer une seule fois, les agences de maintien de l'ordre, mais c'est un long débat que nous pourrions avoir, vous voyez ces avantages, et ces désavantages, je crois que si j'avance un petit peu, j'avance un petit peu de mon propos, donc monsieur je reviendrai a vous un petit peu plus tard, voila très bien donc voila ce schéma que nous avons a l'écran, c'est clair et très important, il s'agit une nouvelle fois d'accès, et d'objectif de ces données qui devraient satisfaire a la fois les utilisateurs, et les besoins, donc pour le moment nous avons des arguments, sur l'importance des ces données, les accès, ces longues données et importantes données, maintenant il faudra qu'il y aune raison pour aller consulter ces données, mais ça est ce que ces requêtes ce type de requête ont un but xxx, les utilisateurs de l'internet pour l'accès aux données.

Si j'essaye de savoir qui est le prioritaire d'un nom de domaine par exemple, lorsque je vais acheter des fleurs sur l'Internet, et je vais voir si ce nom de domaine est la propriété d'une groupe que je connais, donc ça c'est très anonyme c'est une demande assez simple, mais si je vais avoir beaucoup de données parce que je suis un agent de la police, ça c'est un autre besoin, si je suis avocat spécialiste d'un propriétaire intellectuel et les marques de fabriques, ça va être une autre question qui va se poser, nous avons parfois ce problème un exemple de la vie courante en Australie lorsqu'il y a des avocats qui demandent des

informations en cas d'action en justice, et bien en Australie la puisque il y a un objectif on donnerait les données.

NIC STEINBACH:

Oui je vais essayer de réfléchir a un seuil, a un portail de franchir, pour que cela soit sécurisé, je m'appelle Nic j'aimerais clarifier un petit peu ce que vous voyez, ça va être au niveau financier au niveau de l'accès comment est qu'on aura l'accès a ces données agréger à ce ARDS?

CHRIS DISSPAIN:

Oui nous n'essayons pas de limiter l'accès, notre travail c'est de proposer des larges recommandations, des principes qui s'applique dans une manière très large pour le GNSO, pour d'autres groupes, pour d'autres communauté, donc en fait on ne va pas faire cela parce que ce n'est pas xxx le travail, on ne va pas édicter des lignes de conduite.

ROD RASMUSSEN:

Oui j'aimerais rebondir un peu la dessus, on a parlé, et je suis d'accord sur ce que Chris Disspain disait, et je crois que ce point va être soulevé, on va devoir en parler un moment ou un autre, parce comme vous l'avez dit les questions financier a l'accès aux données financiers, il y a beaucoup de questions qui se posent, c'est une question de conformité également, une question de fonctionnalité aussi, merci beaucoup.

NON IDENTIFIE: Je m'appelle xxx, je suis de Nigéria, et j'ai une question sur l'aspect validation sur ces deux mondes qui existe, donc je demande comment on va avoir un système décentralisé, je pourrais faire une requête par l'intermédiaire de ce système, et nous avons les questions également de temps, de fuseau horaires, de différentes parties de monde, qui se pose ça dépend d'où on opère, est ce que nous aurons une manière décentralisé de valider ces données, de valider ces requêtes d'accès aux données,?

CHRIS DISSPAIN: Moi je crois que la réponse est simple est oui, je ne vois pas de problèmes de fuseau horaires, une fois que s'est validé, s'est validé, et ça dépend du niveau de validation, ça dépend du temps que ça va prendre, pour la police, ça peut prendre plus de temps, parce que vous avez besoin de creuser très profondément, dans les données que vous voulez obtenir sur une personnes, et bien j'appelle James.

JAMES BLADEL: J'ai lu dans le rapport que vous aviez des utilisateurs, et je voulais féliciter le groupe pour l'identification des abus qui existe dans l'utilisation de ces données, vous avez beaucoup parler des forces de polices, est ce que vous avez penser a l'utilisation trop forte par le force de l'ordre, de leur droits notamment qu'ils peuvent faire une enquête politique, poser des questions politiques, et se consacré aux opinions politiques de certains de ces personnes, et c'est un problème de responsabilisation pour toutes les parties prenantes, chaque partie prenante doit être responsable, par rapport a qui, par rapport a la

fonction du service, responsable par rapport a qui? S'il y a des abus de forces de police qui veulent utiliser d'une manière politique leur droit de garde, qu'est ce que vous allez faire? bien nous avons besoin d'un procès d'accréditation du forces l'ordre, et ça doit être très précis, et avant qu' l'on donne une accréditation nous allons avoir une accréditation forte, et in peut retirer par la suite l'accréditation, donc les forces de police seront prudent, et n'utiliseront pas cet accès aux données, pour des raisons politique.

CHRIS DISSPAIN:

Donc on accrédite les forces de l'ordre, et ça c'est la première étape si vous voulez dire que s'il y a un abus des forces de l'ordre, des forces de police quel va être le résultat de cet abus?

JAMES BLADEL:

Oui c'est ça ce que je veux dire, c'est que toutes les demandes gouvernementales ne sont pas obligatoirement légitimes, parce que en effet, s'il y a des problèmes de viol de la vie privé,

CHRIS DISSPAIN:

Donc en effet c'est une bonne question, ça dépend de la juridiction, qui est donc xxx des données parfois, oui c'est très bien nous allons donner la parole a une autre personne, mais vous avez dit que vous reviendrez sur ce point précis.

WILFRIED WOEBER:

Une autre fois, je m'appelle Wilfried Woeleber, j'ai deux raisons d'être intéressé à cet aspect, le premier c'est que j'ai participé a RT4, et je me rappelle qu'il y avait une série de problème, pour trouver la définition de force de l'ordre parce que les forces de l'ordre ce sont de personnes, et donc l'autorisation d'accéder aux données, et pour les forces de l'ordre c'est un problème qui n'existe pas, parce que comment prouver que l'on opère dans un cadre légal, et en plus l'autre chose que je voulais dire c'est la communauté qui répond aux incidents, et vu que dans ce domaine la majorité des cas qui concernent les noms de domaines de différents types, va être réglés par les organisations de forces de l'ordre non formel, je me demande comment vous attendez pour l'on puisse avoir des autorisations pour des organisations pour des personnes qui ne sont pas seulement monsieur tout le monde, essayer de trouver qui va faire quoi dans chaque pays, qui va donc être la tête des informations mise a jour technique, mis a jour, comment vous pensez de faire cela, ouvrir une réponse technique.

MICHELE NEYLON:

Je pense que nous le faisons dans le cas d'utilisateur que nous avons réalisé, je crois qu'on va parler un petit peu, nous avons considéré cela, et il y a un cas d'étude de l'utilisation qui va être validé qui concerne ce problème et comment vous prouvez cela au système d'autorisation, d'accès.

CHRIS DISSPAIN:

Oui par exemple.

MICHELE NEYLON: Comme Chris l'a dit, nous n'allons pas rentrer dans ce niveau de détails, de la mise en oeuvre, parce que cela doit passer d'abord par la GNSO.

ROD RASMUSSEN: Oui on parle d'une série de points qui dépend de notre groupe, il y a des façons d'avoir une accréditation et une autorisation pour ce type de groupe.

CHRIS DISSPAIN: Oui je pense que la réponse, est que le secteur de la sécurité qui va s'en occuper.

MICHELE NEYLON: C'est un travail qui correspond de la sécurité, mais on a un certain niveau de confiance, donc quelqu'un va recevoir une validation, va être validé pour jouer un rôle précis, mais il me semble que c'est un peu un système qui est auto règlementé voila.

CHRIS DISSPAIN: De toute façon c'est une question valide, en tous cas merci.

PIERRE BONIS: Bien merci, je suis Pierre Bonis, de l'AFNIC, la diapo précédente dans laquelle on voyait les avantages, et les inconvénients liée a ce système

centralisé, le nouveau système de base de données centralisé, lorsque j'ai regardé un petit peu ces diapos, je me demandais qui da donc autoriser qui va donner le droit a certaines façon pour donner l'accès a cette partie de donnée, a cette semble de données, est ce que ça va tre une organisation qui va décidé pour toutes les organisation de force de l'ordre du monde, et ma ça m'intrigue un peu, donc cet aspect n'est pas vraiment cohérent avec une base de donnée centralisé, si non je pense qu'il faudrait qu'il y est des différents types d'accès pour chaque pays qu'il y a une différence d'environnement de différents systèmes légaux pour accès de données.

CHRIS DISSPAIN: Je ne suis pas vraiment sur d'avoir compris votre question qui va accréditer.

MICHELE NEYLON: Qui va donner l'autorisation aux forces de l'ordre c'est ça.? vous parlez donc des confidentialité des données ce genre de choses?

PIERRE BONIS: Oui.

STEPHANIE PERRIN: Oui, c'est la ou justement les détails deviennent un peu complexe, je dirais, on peut permettre a une juridiction d'avoir accès a une force de l'ordre particulier, et accès au force de l'ordre pour que tout le monde,

ensuite la demande de même accès il va falloir qu'on a une politique de base pour décider que dans chaque communauté, qui est ce qui va avoir droit à l'accès de ces données au sein des forces de l'ordre?

Donc voilà ces personnes c'est un groupe limité, le concept sera ici comme autorisé certaines organisations de forces de l'ordre à avoir accès à ces données, et ils pourront produire à leur tour, et ce n'est pas un accès de type de couverture, ce sera un accès dans un objectif précis, il va y avoir des paramètres pour ces objectifs, donc ce type d'accréditations, ce type d'autorisation, sont bien connues dans des pays qu'ils ont bien des protections juridiques, car ce type de protection, parce qu'on a déjà pris de décision dans ce sens on a besoin d'une autorisation pour ceci, par pour cela donc ça demande un certain travail, il faut travailler pour le monde entier, donc c'est un des arguments les plus solides de ma part, du point de vue de la protection d'un système centralisé, il me semble que c'est une organisation décentralisée parce que c'est plus proche de la loi nationale.

CHRIS DISSPAIN:

Mais vous ne regardez pas à la situation que nous avons actuellement, ça ne résout pas le problème, parce que la seule façon de fonctionner un bon système centralisé, c'est l'information et elle se trouve dans la juridiction de quelqu'un et la demande de quelqu'un d'autre qui est bien dans une autre juridiction, donc il faut savoir d'où vient cette demande, si cette demande vient de l'extérieur de la juridiction, de l'intérieur parce que par exemple en Australie c'est que vous êtes une organisation de force de l'ordre crédible, donc tout le monde a passé par le même processus, pour être autorisé et avec un grand nombre de

bureaux d'enregistrements, et on va voir un système de contrôle, qui va être mis en place, mais il s'agit de cela, le développement de politique c'est ça, c'est de s'assurer que les barrières sont suffisamment élevées, et pour que cela soit adapté à ce type de cas, et pour le niveau de données qui sont pas à gérer, donc Amadeu vous avez la parole.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

C'est un point intéressant parce que beaucoup de gens, semble mobiliser l'intention et centralisé que nous commentons, je pense que c'est important de dire que ce n'est pas vraiment centralisé, parce que nous avons encore des registres, parce que l'on peut penser à cela non plus comme une passerelle pour synchroniser les données, plus que un système comme un maître qui va être une forte raison de données, si on voit les choses de cette façon, je pense que c'est plus facile de comprendre, on voit les raisons qu'on est en train de donner.

CHRIS DISSPAIN:

Oui je pense que vous avez raison, on est petit peu bloqué dans cette idée, donc.

CAROLE CORNELL:

Une fois que Kathy Kleiman, que l'on est certifié, est ce que donc la partie certifiée a un accès illimité aux données, ou est ce que le système de force de l'ordre peuvent interrompre ces envois d'informations.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Kathy de votre, vision des choses, je dirais que c'est un petit peu contrôlé, c'est beaucoup trop de détails, je dirais ça c'est la réponse, c'est il ya une question qui doit être répondu, mais je pense que c'est une question d'efficacité, au point de vue nous pouvons dire qu'il s'agit d'une utilisation non permissible.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

Peut être le principe qui est au dessus de tout cela, c'est le principe de responsabilité, si on commence a exercer un abus sur le système on ne sait pas comment on va organiser tout cela, au delà de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant ce sont des éléments importants, et l'objectif de principe finale, et de se souvenir des responsables, si on commence a travailler a rentrer la dedans pour des raisons erroné, on est pas la personne adéquate.

MICHELE NEYLON:

La question qui a pose Kathy, est très importante, et donc j'aimerais d'y répondre, c'est quelque chose que nous avons discuté, c'est quelque chose que nous considérons comme importante, et le fait que quelqu'un vient et fait des choses néfaste donc c'est quelque chose que nous avons considéré, a nous de voir dans la situation dans laquelle, on a un objectif pour faire cette demande, le gens n'auront pas un accès illimité, a ces fichiers, a ces dossiers mais les données pourront être consulté.

CAROLE CORNELL:

Donc toutes les personnes du monde pourront avoir accès a ces données, et de WHOIS, et la question suivante, et lorsque ce système centrale va permettre un type d'accès qui est approprié au service de sécurité, pour le problème d'abus de domaine donc il y a ici un objectif, et j'aimerais le connaitre, est qu'il y a ici une preuve de l'objectif, je pense quand aussi tenu compte de cela.

AMADEU ABRIL i ABRIL:

Je vais revenir à cette diapo, mais ce n'est pas seulement se focaliser a les personnes qui ont accès a une source des données, il faut voir aussi cette idée que tout le monde n'a pas besoin d'avoir accès a tout, on a besoin d'avoir une série de chose graduelle qui a accès a xxx, et dans certaines circonstances je ne sais pas très bien ce qu'il y a dans votre rapport, mais j'aimerais qu'on revient un petit peu en arrière, mais on veut considérer que certaines parties qui ont des choses qui ne sont pas dans leur WHOIS comme les données de xxx, et que par exemple ce sont des choses qui sont importantes, donc d'autres part tout le monde est d'accord, il est difficile de prévenir certaines choses, mais en fonction ce qui vient d'être dit, on focalise sur une erreur, vous n'avez pas besoin de centralisé les données pour faire tout cela, on a besoin de centralisé l'accès et les règlements, et maintenant la question suivante, est ce que c'est centralisé, mais c'est un uniforme.

MICHELE NEYLON:

Amadeu s'il vous plait ralentissez un petit peut, et essayer de suivre votre question je vous demande qu'il y a des gens qui essayent de vous suivre.

AMADEU ABRIL i ABRIL: D'accord.

MICHELE NEYLON: Vous posez une question qui contient six questions en même temps, donc s'il vous plait, ralentissez un petit peu, revenant en arrière, vous avez des soucis qui a accès a quel donnée, nous aussi on a parlé sur des soucis les éléments des données qui sont plus sensibles que d'autres, nous aussi on a ces soucis et on a parlé, vous avez aussi un souci.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Ce n'est pas un problème de modèle, la question est si est ce que c'est un système uniforme? C'est-à-dire les mêmes règles sont appliqués, pour ce qui ont accès au même groupe de données, par exemple, et en fonction de TLD.

MICHELE NEYLON: C'est une question intéressante que nous avons considéré, donc la question pour tout doit être de la même façon pour les TLDs, c'est ça votre question?

CHRIS DISSPAIN: Je voudrais ici vous montrer que nous sommes en train de répondre a la question qui est ici sur l'écran, donc la question que vous posez c'est

une question que nous voulons vous poser, nous savons que cette question doit être posée, et il faut répondre surtout.

FRED FELMAN:

Bonjour je suis Fred Felman, je voudrais vous posez quelque questions par rapport a ce problème, une des choses que les forces de l'ordre, est ce qu'on participe a ces recherches, le directoire va donner une expertise en ce qui concerne les agences de force de l'ordre, lorsqu'on parle des applications de droits de marque en ligne, et est ce que vous allez voir aussi qu'il y a beaucoup de problèmes concernant les compagnies, et les xxx, donc je pense que une des choses que je voudrais remarquer ici, c'est est que certaines recherches on l'air d'être malhonnêtes, et si on veut donner une série d'exemple de choses qui peuvent être utile, d'abord ça peut paraitre une chose qui ressemble a xxx, lorsqu'on a des modèles que les registres et les bureaux d'enregistrements vont l'utiliser, parce que il y a un espèce d'un accès a ces données pour les comprendre est nécessaire, par exemple de point de vue malhonnête, une autre attitude malhonnête ce serait d'essayer de passer par des enregistrements, et des domaines, essayer de voir une période de grâce de l'utiliser a son effet, donc on a une période de grâce qui va être étendue, il s'agit d'un abus d'un nom du domaine aussi, de décoder ce qui correspond vraiment a des abus de xxx, il faut vraiment une vision d'ensemble du système de nom de domaine, et membre des personnes qui évolue dans ce système du nom de domaine, une chose que je voudrais dire aussi a propos de ce que Kathy Kleiman a dit, que c'est quelque chose qu'on considère l'utilisation commerciale, xxx l'utilisation non commerciale, l'utilisation

commerciale est protégé des lois, et l'utilisation non commerciale est protégé aussi par les lois de confidentialité.

CHRIS DISSPAIN: Oui nous avons parlé, merci.

VICTOR: Mon nom est Victor du Cameroun, je suis aussi revendeur de nom du domaine, et avant la réunion d'ICANN, dans cette réunion de Durban, j'avais un problème, et autant que client, nous utilisons une agence de client comme agence pour créer leur site Internet, et ensuite ils ont enregistré ce nom de domaine, et mettant les données de registrant pour la communication de cette agence, donc nous avons travaillé avec ce client pendant quatre ans, ce qu'il n'est pas content du service, et il a voulu partir, et il m'a demandé de déplacer son nom de domaine, et de le retirer de cette compagnie, d'abord j'ai envoyé un email, j'ai renvoyé, j'ai vérifié pour voir au niveau de WHOIS et vérifier cela, donc le domine de WHOIS et je me suis rendu compte qu'au niveau des données WHOIS, ça ne mentionne aucune information sur ce client, et ce que ce client va demander de la faire sur son nom de domaine, donc mon souci est le suivant, donc cela restreindre l'accès, est ce que mon accès aux données WHOIS est restreint en ce qui concerne ce nom de domaine? et est ce que ce système va permettre d'autoriser certaines institutions a avoir accès a ces données pour que ce problème ne se pose pas, parce que la diapo précédente montrer les outils, a montré deux cas, l'utilisateur finale et pour xxx le fait de votre travail, est d'avoir un accès libre aux informations de WHOIS.

MICHELE NEYLON:

Oui, voila ce type de scenario, c'est je comprends bien c'est le type de choses que nous autant bureau d'enregistrement nous allons réduire ce type de problèmes, donc nous avons accès a une série des données pour pouvoir le faire, ces données tout d'abord qu'il y a une authentification ça ne veut pas dire que vous aurez accès a ces données, il faut que l'on puisse savoir accéder de la même façon, comme on a cet accès aujourd'hui, on aura accès, on fait ce qu'on doit faire et j'espère que les données que vous obtiendrez dans le futur, dans le système futur seront beaucoup plus exacte, et beaucoup de mises a jour utile, parce que dés fois on regarde par exemple les enregistrements WHOIS pour les noms de domaines on pourrait dire que c'est partie, et on voit qu'il y a des lignes, qui ne sont pas remplit, qui sont en blanc, il y a des noms qui sont a la mauvaise place, des noms qui n'ont rien a voir, des mots qui n'ont pas de sens, donc voila je pense que c'est quelque chose que notre nouveau système va régler ce type de problème.

LANRE AJAYI:

Par ailleurs il ya toute une série d'éléments qui seront disponibles, donc on aura besoin de continuer a avoir accès a tout ces éléments aux études de questions de nouveau.

CHRIS DISSPAIN:

C'est une question de politique s'il y a un principe sur lequel on va avoir une série de quantité de données qui seront disponible a tout le monde, a ce moment la question est quel quantité des données par exemple si

on regarde le ccTLD vous allez voir des grandes de variation au niveau des données qui seront disponibles, donc nous avons beaucoup d'opportunités d'essayer de travailler dans ce domaine pour voir quel est la meilleur façon de travailler.

ROBERT GUERRA:

Je m'appelle Robert Guerra, un citoyen de l'université de Toronto, il a eu beaucoup des commentaires sur l'accès des données, et nous autant que citoyen je dirais que nous avons une analyse réduite des données, et donc ma question est qu'est ce que vous avez penser de faire pour les recherches concernant les personnes dans le monde académique qui veut faire des recherches et parce que je pense qu'il y a une chose sur les citoyens courants, et une autre chose ce sont les personnes académiques qui doivent signer des accords pour faire des recherches pour avoir accès a certaines données, des fois c'est très long pour avoir accéder a ces données c'est très long, et donc a ce propos je pense c'est une xxx de vos diapos, vous avez dit une fois qu'on va accéder aux données, on allait dire aux demandeurs de xxx pouvoir revendre, et on a proposé aux demandeurs de pouvoir revendre ces données a certaines personnes, en ce moment la l'université pourra avoir ce type d'achat et ensuite revendre ces données sont un peu dangereux.

CHRIS DISSPAIN:

Oui on nous a parlé des opportunités commerciales qui existaient dans ce type de système.

MICHELE NEYLON: Ce type de choses, les abus des données des revendeurs on a parlé sur ça.

ROD RASMUSSEN: Vous avez parlé sur des personnes qui font des recherches, des chercheurs, en particulier dans certain groupe, qu'ils ont besoin de donner l'essentiel, donc le processus que vous avez parlé concernant la transparence, et l'aspect étique de cette question, je pense qu'il faut voir comment on peut empêcher les gens, et de faire quelque chose de la même façon qu'aujourd'hui, il n'y a rien qui fiat aujourd'hui donc il n'y a rein qui fait transparence, il y a une responsabilité concernant ces données, il y a des problèmes donc il faut essayer de voir comment on peut travailler dans ce domaine, et de voir comment on peut contribuer, et pour comment la communauté va contribuer dans ce domaine, et pour voir quel sont les différents dans les utilisations.

CAROLE CORNELL: J'ai deux questions à poser une de Kathy Kleaiman, quel est l'objectif d'un demandeur qui va demander des données WHOIS?

STEPHANIE PERRIN: En termes d'un individu qui demande ce type de données, la réponse est Oui, ils peuvent pouvoir rentrer dans le système distributeur, dans un système plus grand, plus large dans un système d'un modèle appliqué mais c'est une question d'autorisation simple qu'il faut obtenir.

CAROLE CORNELL:

La question suivante est destinée a une personne que je ne peux pas prononcer son nom Dewola Ajao, est ce qu'on peut valider le nom une demande venant d'une agence de force de l'ordre, en utilisant des systèmes de coopération de force de l'ordre qui existe actuellement je pense que le système d'accès qui peut être centralisé mais les réponses des données peuvent continuer a venir d'un registre individuel.

CHRIS DISSPAIN:

Bien merci, ça nous amène a la prochaine diapo qui concerne les questions de confidentialité, et nous allons parler sur les rapports de l'efficacité dans ce domaine, alors il y a deux niveaux la question de proxy, le service de proxy et comment gérer cela, peut être d'une façon plus importante et moins courante, c'est un enregistrement protégé, nous sommes très intéressé par votre contribution, et pour voir comment organiser cet aspect des choses, c'est vraiment une situation dans laquelle nos enregistreur sont en risque, et qui veulent enregistrer leurs noms? Robert vous avez la parole.

ROBERT GUERRA:

Je pense que c'est un point de rapport qui est excellent comme vous l'avez dit, ça va être difficile de le mettre en œuvre, il va falloir être capable de mettre en système de force de l'ordre qui puisse protéger les individus, qui pourrait accéder a ces données, et puis il y a aussi un problème d'organisation, qui fait que le nom de domaine d'enregistreur peut vouloir accès a certaines données sensibles, donc classer certains

statuts, certains normes, ça apparait simple mais il faudrait créer des groupes, ça peut paraitre simple mais le problème, qu'il va falloir qu'il y est de ressources additionnels pour certaines organisations, donc c'est le problème actuellement, lorsqu'on a un nom de domaines d'un bureau d'enregistrement une autre idée serait, est ce que vous avez pensé a quelqu'un qui va avoir un nom de domaine, et qui veut passer a un autre niveau, donc il est public, c'est une organisation des droits de l'homme par exemple qui a des statuts différents, et il vaut changer, et passer a quelque chose plus protégé, alors comment on va faire? Quelqu'un qui commence son activité en ligne, qui voit que ces informations sont disponibles en ligne, et l'on met en risque, ils veulent être protégé d'avantage, et il veut changer le statut, comment il va faire?

Il faut travailler avec les organisations des droits de l'homme, je pense qu'il y a beaucoup de problèmes qui vont demander si une série de conversation de débat pour savoir comment résoudre cela, et je pense que les organisations de droits de l'homme ont travailler sur certains problèmes liées a l'Internet, et qui peuvent être utile pour nous, pour trouver des idées, pour trouver des propositions, parce que des fois je pense que ça peut paraitre simple, mais si on veut travailler au niveau mondial c'est déjà plus compliqué.

STEPHANIE PERRIN:

Je pense que vous avez abordé des séries de points importants, le modèle dont nous parlons ici, va utiliser le système d'autorisation synonyme qui va permettre d'avoir un service proxy, il n'y pas une garantie de ces services de Proxy vont disposer de caractéristique

concernant l'identité de prioritaire de nom de domaine, donc de nouveau ça risque d'être difficile pour ces organisations, nous n'envisageons pas la possibilité d'avoir une extensibilité au niveau mondial parce que ça n'a pas été fait encore, et donc je pense que d'abord il faut commencer petit a petit et essayer de voir les parties les plus vulnérables, nous invitons la population, et la communauté de participer, nous voulons recevoir donc la contribution des organisations de droit de l'homme, pour essayer comme nous pouvons mettre en place ce système pour protéger ces individus, et les groupes qui méritent d'avoir ce type de protection ça va nous couter de l'argent bien sur, mais nous voulons faire les choses comme il faut.

CHRIS DISSPAIN:

Je pense qu'ici il y a un point important, parce que ce problème en particulier concert une série de gens qui vont réagir d'une façon passionné, donc ça ne va pas arriver si on passe par ce processus qui ont mis en place au sein de l'ICANN, a mon avis personnellement je dirais que le plus important ici ça va être de travailler au niveau du GAC, c'est-à-dire des gouvernements dont ICANN qui vont se mettre d'accord sur ce point, ils vont dire que cela est acceptable, parce qu'ils parlent toujours de droit de l'homme, puisque les droit de l'homme sont très important, et ensuite qu'il va falloir vraiment un message solide qui soit entendu par tout le monde, donc il fut commencer a réfléchir sur cela dès maintenant, il faut essayer de trouver une solution qui soit acceptable, pour tous les gouvernements soient acceptable, qui soit acceptable pour les membres du GAC.

STEPHANIE PERRIN:

Il faut que ce soit bien compris, et en réponse a ces arguments je dirais qu'il faut bien comprendre que cela, va donc être, nous devons tenir compte des activités criminelles, nous devons faire un processus d'analyse pour comprendre en quoi consiste cette activité criminelle, qui peut attaquer la juridiction du WHOIS, et le défi qui concerne donc le WHOIS a ce propos.

VASILY:

Et bien je vois beaucoup de problèmes qui se posent, qui sont très difficile a résoudre, nous avons donc besoin dit xxx, donc nous avons besoin d'un modèle pour ces bases données, j'ai essayé de combiner tous ces problèmes, et si ce qui a dit Jean François nous avons parler de portail d'entrée, et a mon avis pour valider les liens vers les données, il doit y avoir des données uniquement dans ces registres, et ces registres doivent respecter les lois nationales, et les lois locales, c'est extrêmement important, donc nous avons besoin d'un système de ce type, parce qu'il s'agit des données de publiques parfois, donc nous devons penser au terme de distribution, en terme d'agents de force de l'ordre, et nous devons prendre en compte ces éléments, il y a d'autres problèmes en rapport avec les différents normes de confidentialité, les registres devront donc respecter les lois nationales, et le portai donnera des liens pour ces enregistrements, ces inscriptions, et avoir un accès rapide aux données, a mon avis c'est comme cela qu'il faut procéder, et absolument comme cela qu'il faut voir les choses.

STEVE METALITZ: Il y a ce problème d'inscription qui se pose d'enregistrement, c'est une question complexe mais en effet ça été fait par le passé et il y a très bons exemples de cela, on a déjà parlé de l'ICANN en 2003, il y a plus de dix ans, donc est ce que ces connaissances transférable, moi j'ai des précédents qui faut prendre en compte, il faut analyser, et ça pourrait être très utile sur ce nouveau modèle, la vous avez donc cet aspect de proxy de procuration.

STEVE METALITZ: Mais est ce que votre attention, vous avez parlé d'accréditation de standards d'accréditation de normes, est ce que vous voulez renforcer ces normes, ou est ce que vous voulez travailler dans le cas de PDP pour cela, pour le développement des procédures.

CHRIS DISSPAIN: Attendez Suzanne va répondre, s'il vous plait.

SUSAN KAWAGUCHI: Oui nous allons renforcer l'aspect confidentialité, l'aspect procuration, nous avons pris en compte la manière dont on a travaillé de part le passé a dot NL, par exemple, nous avons pris en compte ce modèle nous l'avons analyser mais nous voulons voir quelque chose de plus large, on a besoin de votre conseil au niveau de la confidentialité, au niveau du proxy, il me semble que le travail qui a été fait pour le groupe de travail d'expert sur le WHOIS avance bien, nous n'avons pas terminé notre tâche, mais il me semble que nous sommes sur la bonne voie.

MARK BIRKELL:

Oui merci je m'appelle Mark Birkell, moi je veux parler du système de spam, en ce qui concerne la confidentialité également, il serait très utile la possibilité d'avoir aux données WHOIS, dans un certain format, qu'il s'appelle RBLDSNSD avec un haut débit, cela nous permettez donc je ne veux pas savoir qui est le propriétaire de cela, mais j'aimerais savoir quel sont les formats qui seront utilisé, comment on pourra lire ces données avec un haut débit, comment ce sera possible?

MICHELE NEYLON:

Donc c'est une bonne question que vous posez, comment vous présentez les formats en effet, il y a d'autres formats qui seront disponibles, il faut savoir quel élément on va prendre en compte, s'il y a un seuil ou pas, s'il y a une porte d'entrée, un portail.

ROD RASMUSSEN:

Nous sommes bien conscients de la situation, puisque c'est un problème d'accréditation, de processus d'automatisation, en ce qui concerne le service de domaine, comment sont ces mesures pour gérer la situation.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, on n'a pas beaucoup de temps.

CAROLE CORNELL: Virtuellement il y a une question qui est posé, est ce que ça va commencer une nouvelle proposition, est qu'il y aura un nouveau RFC, qui va être le statut de ce travail.

NON IDENTIFIE: Je crois que le processus doit être défini, nous pensons d'utiliser le système PDP.

MICHELE NEYLON: Le RFC, je crois que ça dépend du cadre de référence, les politique que nous allons pouvoir définir, on a déjà parlé des différents logiciels qui seront éventuellement utilisé.

CHRIS DISSPAIN: On à couvert beaucoup de données technique, et nous devons nous un transparente, ça c'est assez simple, avez-vous quelque chose à rajouter, est ce que vous sur le transparent au milieu de la salle, nous avons sept minutes pour parler de cela, pour la représentation des utilisateurs.

MARK SEIDEN: Moi je m'appelle Mark Seiden, j'ai une question est ce mécanisme sera une substituions de ce qui existe actuellement, est ce que cela fournira une protection des données pour la confidentialité, et est ce que les données seront soumises par un l'intermédiaire de ce mécanisme, ou

bien est ce que nous aurons des proxys différents, ou ce sera le même mécanisme?

CHRIS DISSPAIN: Oui ça c'est la confidentialité, ça c'est très important, le proxy c'est différent de la confidentialité, et dans ce cas qu'on va voir ça sur le panel.

STEPHANIE PERRIN: On a parlé sur la différence entre la confidentialité des services de protection et la confidentialité du service de proxy, à la base l'identité rentre dans la base des données, comme le jour d'aujourd'hui, vous voulez parler de l'accréditation? Oui je crois que le mot qui compte plus de responsabilisation par rapport a la confidentialité des données.

MICHELE NEYLON: Ca ne disparaît pas, mais les services doivent être a des normes plus élevé, il y a toujours des normes qui existeront je crois que Steve sera d'accord avec moi dans la salle, et il ne veut plus m'étrangler, donc il ya certaines xxx, mais on a parlé de certains types de services qui pourrait disparaître, et il y a des différents services.

SUSAN KAWAGUCHI: Oui une des questions que vous posez, est ce que cela sera présent sur la base de données, on n'a pas encore conclus, on travaille toujours a

ces problèmes, on travaille avec la communauté pour définir l'utilisation de ces données dans ces bases de données.

CHRIS DISSPAIN: Vous ne parlez pas de proxy, vous parlez de la vie privée de confidentialité, n'est pas?

Parce qu'il y a un distinguo qu'il faut faire.

SUSAN KAWAGUCHI: On parle de soit de proxy, soit de confidentialité, si on utilise certaines services, est ce que mon information sera sur cette base de données ou pas, ou se trouvera tel?

CHRIS DISSPAIN: Oui merci beaucoup Carole une question virtuel, donc moi j'utilise beaucoup moins les transparents qui sont devant vous, je réponds a vos question.

CAROLE CORNELL: Gillian Andrews je suis un éducateur qui utilise le WHOIS, pour que les étudiants comprennent les problèmes qui peuvent se poser en ce qui concerne les termes utiliser sur les sites web, donc est ce que cela sera toujours possible, est ce que sont vos recommandations pour les enseignants? est ce qu'on pourra toujours utiliser le WHOIS parfois autant qu'enseignant.

JEAN-FRANCOIS BARIL: Oui c'est un cas de recherche c'est un chercheur d'informatique.

CHRIS DISSPAIN: Un cas d'étude sur l'utilisation de WHOIS, oui.

JORDYN BUCHANAN: Oui je m'appelle Jordyn Buchanan, et les GNSO, les groupes de travail ce sont penchés la dessus, les différentes itérations du WHOIS, il y avait une intention a ce niveau de s'assurer que on puisse contacter les personnes, est ce que les informations seront disponibles ce sera la suite de contact, comment est ce que cela se passe selon vous?

CHRIS DISSPAIN: Susan vous pouvez répondre à cela si vous voulez? Puisque vous êtes la reine du proxy.

SUSAN KAWAGUCHI: Oui absolument, oui nous avons parlé de la responsabilisation, nous avons parlé de confidentialité, et nous avons parlé de contact, ce sont des concepts importants aussi les uns que les autres, nous devons adhérer a ces systèmes d'accréditation, et actuellement chaque fois xxx le proxy a ses propres process, donc si vous voulez avoir accès a l'information il faudrait avoir le plus grand standardisation selon nous on y travaille, on a analyse cela, je ne sais pas que l'OPOC.

JORDYN BUCHANAN: Moi je pose une question un petit peu différente, je viens de parler sur divulguer l'information, moi je parle de manière de moyen, est ce que vous avez réfléchi? Au contact.

CHRIS DISSPAIN: Oui.

MICHELE NEYLON: Est ce qu'on va répondre a toutes les questions du monde?, mais il y a quelque chose de très simple, je veux envoyer un email a un contact, et il y a beaucoup chances que je reçois une réponse,.

CHRIS DISSPAIN: Et bien nous voyons beaucoup de gens qui se précipite vers les micros.

JEAN-FRANCOIS BARIL: Je crois qu'il faut mentionner également l'intégrité des données, la précision c'est une obsession que nous avons absolument, c'est très important pur ces données qu'elles soient intègre, qu'elles soient respecté, qu'elles soient précises, donc c'est la responsabilisation également de registrant, non seulement le bureau d'enregistrement, des registres pour s'assurer que des informations ne soient pas abusés, il y a pas d'abus a ce niveau, donc veuillez s'il vous plait limiter vos

interventions a deux minutes, parce qu'il y aura moins en moins de temps.

MIKEY O'CONNOR:

Une question de process, nous avons une situation ou vous avez fait un travail remarquable, autant que groupe de travail c'est très complexe, ce que vous avez analysé, et nous allons je pense avoir un PDP, qui va aller vous permettre de continuer a travailler a ces problèmes difficile, et grâce a cela nous aurons la possibilité d'aller plus vite, par l'intermédiaire de PDP, d'arriver plus rapidement a des résultats moi je ne porte pas volontaire, mais je pense que vous y allez arriver.

MICHELE NEYLON:

Vous voulez plus de détails, c'est ça ce que vous voulez dire.

MIKEY O'CONNOR:

Oui j'aime beaucoup de détails absolument, c'est le problème de WHOIS c'est pour cela qu'on a formé un groupe de travail d'expert, c'est parce qu'il y a un dialogue, qui se passe qui a des aspects politiques qui entre guillemets, et vous avez donc ce cadre de référence avec le cadre WHOIS, moi je crois qu'il faut penser en terme de stratégie parce que nous avons toujours des sens uniques dans lequel on se retrouve.

CHRIS DISSPAIN: Il faut trouver l'équilibre entre les deux dans ce procès, donc nous apprécions beaucoup votre feedback, merci donc vous avez bien compris le message.

MALCOLM: Nous avons donc plusieurs des personnes au micro, un point de clarification, la responsabilisation, ce n'est pas la même chose que les points de contact, c'est de contacter une personne c'est de lui envoyer un message et obtenir une réponse, donc ce n'est pas la même chose, c'est un concept différent, on peut très simplement se souvenir de ce que nous avons actuellement, un mécanisme ou un registrant peut indiquer au monde entier s'il le désire il peut être contacté, s'il le désire d'une certaine manière, on peut recevoir des messages a une adresse email, mais ce n'est pas une obligation, il y a des gens qui ne veulent pas être contacté de cette manière, ou qui ne veulent pas être contacté tout cour, il me semble qu'il faut se poser la question, et ça doit être obligatoire ou pas, si vous désirez être contacté on peut vous contacter, mais cela doit être une obligation ou pas, tel est la question.

J'aimerais donc demander au panel, s'ils ont pensé en terme de juridiction, est ce que c'est un critère pertinent de juridiction, ce registrant xxx des autorités dans sa juridiction, mais il y a d'autres autorités actifs accredité dans le monde, au niveau international pour tout registrant, et ces registrant non aucune obligation par rapport a d'autres juridictions qui peuvent être international, doivent être les juridictions d'un autre pays, donc a quel niveau voyez vous une juridiction qui vont s'impliquer dans votre cas de figure, est ce que il y

aura cette obligation de pouvoir être contacté, est ce que ça va être limité ou pas?

CHRIS DISSPAIN: On entend un grand silence, personne ne peut répondre a cela,.

STEPHANIE PERRIN: Bon je prends la partie facile de cela si vous voulez bien, et ce groupe ne peut pas harmoniser les lois du monde entier c'est claire en 6mois, néanmoins un des problèmes dont on a parlé longuement, comment fixer des standards pour que l'ICANN doit bien travailler, bien fonctionner, bien opérer, et pour que chaque registraire soit bien au sujet de ces lois nationales, protection de la confidentialité, et ainsi de suite, il y les marques de fabrique, les droits de marques déposé, il y a beaucoup a prendre en compte, au niveau légale juridique, il y a une personne qui a dit c'est un monsieur tout a l'heure, il a dit qu'il ya des paramètres qu'on peut fixer en ce qui concerne l'accréditation de ces demandes, et les faire passer par un processus ICANN.

CHRIS DISSPAIN: Oui on doit avancer beaucoup plus vite, donc en terme de ccTLD je dirais, oui Carole.

CAROLE CORNELL: Oui c'est une question de Mark virtuellement, maintenant est ce qu'on aura d'objectif d'utilisation plus large, et est ce que les données WHOIS pourront être utilisé pour d'autres objectives.

CHRIS DISSPAIN: On va pas répondre au question de protection des données, mais je dirais oui parce que vous donnez maintenant vos deux raisons, Jim.

JIM PRENDERGAST: Oui avec Michele, nous avons un échange lors d'un Webinar, et pendant le Webinar nous avons parlé de ccTLD, et si l'objectif de cela est si important pour avoir plus d'exactitude, pour avoir plus de confidentialité et ainsi de suite, est ce qu'on peut forcer ces ccTLDs, plutôt encourager le ccTLDs a participer a ce nouveau régime?

CHRIS DISSPAIN: Oui Jim, c'est une question très intéressante, je crois que vous devez parler avec les ccNSO, et leur poser cette question.

JIM PRENDERGAST: Vous allez me présenter,?

CHRIS DISSPAIN: On pourra parler un peu plus tard, tout les deux.

STEVE METALITZ: Merci Jean François d'avoir parler sur l'exactitude qui y est si importante, c'est un terme essentiel, autant que groupe de travail vous avez travailler a l'accès aux données, selon évidemment de fréquences qu'on utilise, la largeur, mais pour équilibrer cela les données seraient plus exacte est précise, donc je crois qu'il faut bien mettre l'accent au niveau du groupe de travail WHOIS, comment avoir des données plus exacte qui validera les données, une question de la responsabilité de tous a ce niveau, moi je représente des personnes qui doivent vendre ces concepts, et peut être ce sera plus difficile d'obtenir les données, mais ce seront des meilleurs données, des données de meilleur qualité, donc j'espère que vous pouvez continuer a souligner cela.

CHRIS DISSPAIN: Est ce que xxx, que les questions seront moins disponibles, moins ouverte, pensez-vous que ça va améliorer l'exactitude des données?

STEVE METALITZ: Oui, mais ça ce n'est pas la réponse qui peut satisfaire de cette manière.

NON IDENTIFIE: Je serai très court, il y a beaucoup des données, vous avez parlé de l'amélioration dans l'exactitude des données, est ce que vous pensez que ce sera donner gratuitement, bien est qu'il y aura une utilisation commercial des données avec des contrats commerciaux, ça sera gratuit ou pas, pour l'accès? Et quand sera-t-il?

JEAN-FRANCOIS BARIL: Oui c'est un grand niveau, les couts rentrent en ligne de compte, en général lorsque nous voyons la chaine de valeur de tous les éléments qui existent, est ce que ça coute de l'argent?, est ce qu'on gagne de l'argent, et bien mettons cela au perspective, et comme vous le disiez que vous êtes d'accord pour payer un petit plus, pour payer des données beaucoup plus solide, exacte, et précise, oui aujourd'hui vous avez accès parfois aux données pourri, qui ne sont absolument pas fiable, ou exacte nous pensons a ces termes, c'est une question légitime qui se pose, c'est il y a un élément de xxx entre les deux comptes, il faut y réfléchir, on a pas toutes l'image, qui se décide.

LANRE AJAYI: Oui pour rebondir la dessus, n'oubliez pas qu'il y a des données qui seront accrediter, il y aura une valeur ajouté, et pour cette valeur ajouté il faudra surement payer, il y aura un groupe, il y aura un système derrière tout cela.

CHRIS DISSPAIN: Et je continuerai cette métaphore de l'offre, moi je crois qu'on a beaucoup de notre transparent, mais on a très peu de temps, a part ce qui nous reste.

MICHELE NEYLON: Nous parlerons demain avec tout les parti prenantes, et avec tous les groupes vous pouvez nous contacter, et de venir nous voir, de poser des questions, et de débattre avec nous de tous ces points complexes, n'hésitez pas s'il vous plait de nous arrêter des les couloirs, pour nous

poser des questions, vous avez la possibilité de nous contacter sur l'écran.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

Merci beaucoup, aux experts, ce groupe remarquable, qui sont importants, et cinq d'entre eux n'étaient pas disponible, Steve est très occupé aussi, je pense qu'il y a une véritable volonté que de soutenir cette initiative, et ce groupe de travail, et c'est tout a fait positive, tout a fait impressionnant donc je vous remercie de faire partie de la solution dont nous avons besoin tout le monde dans la communauté doit s'engagé pour trouver des solutions d'avenir pour améliorer ces systèmes techniques, pour améliorer ce qui est encore aujourd'hui le WHOIS, vous avez vu nos transparents, vous avez entendu nos idées nous sommes a Durban pour toute la semaine, vous pouvez avoir des contacts, on n'a pas besoin de proxy de procuration pour venir nous parler, nous accessible, nous sommes constatable, vous pouvez lancer le débat, on a beaucoup de disponible au niveau de la documentation, de la présentation power point, tout cela sera distribué, vous aurez accès a ces transparents, alors s'il vous plait réagissez par a rapport a tout ce contenu, nous allons continuer a être périples ans le cadre de la confiance que vous nous l'avez offerte, nous vous remercions beaucoup d'être venu écouter cette séance aujourd'hui.

NANCY LUPIANO:

Une courte annonce a 4:30 nous avons une séance sur la gouvernance de l'internet vous pouvez prendre une pose très rapide, on va commencer dans quelques minutes, merci beaucoup.